

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

4 mai 2021

Date d'affichage :

14 mai 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 4 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI (à partir de la question n° 5), NIORT, M. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR (à partir de la question n° 5), VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente jusqu'à la question n° 4

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Christine PIERES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Jean-Louis RAYNAUD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Evelyne VAUGIEN

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Charles BRAULT

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 4

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Nathalie NIORT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2021**

QUESTION N° 24

OBJET : Avenant à la convention de projet urbain partenarial avec la SCI VINCA et l'agglomération de Riom Limagne et Volcans pour la réalisation du lotissement du Pré du Moulin.

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 27 avril 2021.

Par délibération du 13 février 2020, la SAS VINCA, l'agglomération de Riom Limagne et Volcans et la Commune de Riom ont signé une convention de projet urbain partenarial (PUP) pour la réalisation du projet de lotissement du Pré du Moulin (39 lots), route d'Ennezat.

Pour mémoire, cette opération, validée par un permis d'aménagé délivré le 21 février 2020 nécessite la création d'une voirie de desserte et réseaux associés en lieu et place du chemin Léon Versepuy. A ce titre, un PUP a été conclu afin de faire contribuer le lotisseur aux travaux de création de cette nouvelle voirie, moyennant une exonération de la taxe d'aménagement pour 5 ans à compter la date exécutoire de la convention.

Au vu notamment du retard pris dans la mise en œuvre du projet, cette convention nécessite aujourd'hui que soit apportées un certain nombre de modifications.

Celles-ci portent sur la révision du calendrier prévisionnel de réalisation des travaux publics ainsi, par déclinaison, que sur le point de départ de la durée d'exonération de la taxe d'aménagement sur cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à prendre à signer l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial conclue le 14 février 2020 avec la SAS VINCA et l'agglomération de Riom Limagne et Volcans ;**
- **prend acte que :**
 - **mention de la signature de l'avenant à la convention ainsi que du lieu où le document peut être consulté sera affichée pendant un mois en mairie.**
 - **une même mention sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 10 mai 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL